

Complémentaire Santé obligatoire au 1^{er} janvier 2016 : êtes-vous prêts ?

A partir du 1^{er} janvier 2016, toutes les entreprises ayant des salariés devront avoir mis en place une complémentaire santé. Vous ne savez pas quelles garanties choisir ? A quelle hauteur vous devez participer ? Vous vous interrogez sur le formalisme à respecter ? ... la CAPEB vous convie à une soirée d'information avec PRO BTP

**> Soirée d'information le lundi 9 novembre 2015
de 18 h à 20 h à la CAPEB 71 !**

Au programme :

- **Intervention de PRO BTP**
Intervention de Madame Carine DENISE de PRO BTP
- Rappel du contexte de l'accord national interprofessionnel
- Vos obligations en tant qu'employeur
- Les solutions qui vous sont offertes
- Les éventuelles dérogations possibles
- Comment transformer cette contrainte en opportunité
- Réponses à vos questions

Nous vous attendons nombreux à cette soirée qui se clôturera par un apéritif !

Alfred MORAIS
Président de la CAPEB 71

C'est UTILE et IMPORTANT Pas d'hésitation, je M'INSCRIS !

**BULLETIN – REPONSE – Réunion « Complémentaire Santé Obligatoire »
à Chalon (à retourner avant le 05/11/2015)**

> Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin par courrier,
par mail : capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

Participera à la réunion : « Complémentaire Santé Obligatoire »
à CHALON-SUR-SAÔNE le 09/11/2015 - Nb de personnes :

Ne participera pas

*Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)*